

LETTRE INTERNATIONALE

L'ACTUALITÉ DES ENTREPRISES
OPÉRANT À L'INTERNATIONAL

orcom



www.orcom.fr

FRANCE

ZOOM SUR L'EMBAUCHE D'UN SALARIÉ ÉTRANGER : RAPPEL DES PRINCIPALES OBLIGATIONS ET POINTS DE VIGILANCE

Lorsque vous recrutez un travailleur étranger, plusieurs obligations vous incombent afin d'être en conformité avec la législation en vigueur. Tout manquement peut en effet emporter de lourdes sanctions pour l'employeur.

Avant l'embauche : vérifier au préalable que l'étranger est autorisé à travailler sur le territoire

Si les ressortissants de l'Union européenne (ou d'un Etat appartenant à l'Espace économique européen, à la Suisse, Monaco, Andorre ou Saint-Marin) sont libres de travailler sur le territoire français. Toutefois, les ressortissants des États tiers doivent, sauf dérogations spécifiques, être titulaires d'une autorisation de travail pour travailler en France.

Avant tout embauche, il est impératif de demander au salarié un document d'identité pour vérifier sa nationalité et s'assurer qu'il est titulaire d'un titre de séjour en cours de validité l'autorisant à tenir un emploi salarié en France. À défaut, une demande d'autorisation de travail doit être faite par l'employeur auprès de la Préfecture.



Les démarches, le formalisme et les délais de traitement de la demande varient en fonction de la situation du salarié. Il convient d'anticiper vos démarches afin que votre projet de recrutement puisse aboutir dans les meilleurs délais.

S'assurer de la validité du titre de séjour valant autorisation de travail

Si le salarié ressortissant d'un État tiers dispose d'un titre de séjour l'autorisant à travailler, l'employeur doit adresser une copie du titre à la préfecture du lieu d'embauche au moins 2 jours ouvrables avant la date de l'embauche afin d'authentifier le titre. En l'absence de réponse dans les deux jours à compter de l'envoi de la demande d'authentification, l'employeur est considéré comme avoir respecté son obligation de vérification. L'employeur doit conserver une copie de l'autorisation de travail et de séjour en cours de validité dans le registre du personnel.

À défaut de vérification de l'existence de l'autorisation de travail, l'employeur est passible d'une contravention de 5^e classe, soit 7500 €. **Veiller à contrôler la date d'échéance de validité du titre valant autorisation de travail**

À défaut d'un titre de séjour valant autorisation de travail, l'embauche d'un salarié étranger est interdite. Vous vous exposez à de lourdes sanctions au titre du travail illégal, notamment 5 ans d'emprisonnement ainsi que 15 000 € d'amende par salarié concerné. En outre, en cas d'embauche d'un salarié n'ayant pas un titre de séjour l'autorisant à tenir un emploi salarié en France ou dont l'autorisation de travail a pris fin et n'est pas renouvelée, vous êtes tenus de rompre son contrat de travail, sauf si le salarié justifie que des démarches en vue du renouvellement de son titre ont été entamées dans un délai de deux mois avant l'expiration de sa carte de séjour. Dans ce cas, le travailleur étranger sera autorisé à travailler dans la limite de trois mois après l'expiration de son titre.

LE BAROMÈTRE

EN QUELQUES CHIFFRES

ORCOM vous livre chaque semestre des indicateurs chiffrés illustrant la situation économique de la France. (Septembre à Décembre 2023)

0,4 % Taux de Croissance PIB

1,7 % Taux d'inflation

LES SUCCÈS DE NOS CLIENTS

ORCOM INTERNATIONAL accompagne le GROUP Italien RISO GALLO depuis de nombreuses années.

L'histoire de RISO GALLO, maestro italien du risotto et du riz, commence à Gênes en 1856. RISO GALLO figure parmi les plus anciennes industries rizicoles d'Italie. Tous les ans, près d'1,2 million de quintaux de riz paddy (riz non transformé) arrivent auprès de l'établissement italien afin d'y être transformés en riz. L'essentiel du riz travaillé est issu de la région de Pavie, l'une des zones rizicoles italiennes les plus renommées et qui fait la qualité du produit.

Nous accompagnons le client dans le cadre d'une mission d'assistance fiscale récurrente lié à son établissement stable en France.

UK

BUDGET D'AUTOMNE 2024 : LES CHANGEMENTS CLÉS À CONNAÎTRE

Le premier Budget du gouvernement travailliste depuis 2010, présenté par la Chancelière Rachel Reeves, marque un tournant fiscal avec des hausses d'impôts significatives.

Parmi les mesures phares, la hausse des cotisations patronales à l'Assurance Nationale à 15 % dès avril 2025 impactera directement les employeurs. Les plus-values immobilières et mobilières seront désormais taxées à 18 % pour les contribuables de base et 24 % pour les tranches supérieures. L'abattement fiscal sur les successions agricoles et commerciales sera plafonné à 1 million de livres dès 2026.

Les propriétaires immobiliers font face à des modifications majeures : la surtaxe sur les résidences secondaires et les biens locatifs passe de 3 % à 5 %, et la TVA de 20 % s'appliquera aux frais de scolarité dans les écoles privées dès janvier 2025.

Les seuils de l'impôt sur le revenu restent gelés jusqu'en 2028, avec un taux maximal de 45 % au-delà de 125 140 £. Par ailleurs, les cotisations sociales des travailleurs indépendants évoluent, et les fonds de pension non utilisés seront intégrés dans l'assiette successorale dès 2027.

Enfin, l'impôt sur les sociétés demeure à 25 %, mais la suppression des avantages fiscaux pour les locations meublées entrera en vigueur en 2025.

Ces changements appellent une révision stratégique des finances personnelles et professionnelles. Contactez nos experts pour anticiper ces nouvelles mesures et optimiser votre situation fiscale.



LE BAROMÈTRE

EN QUELQUES CHIFFRES

ORCOM vous livre chaque semestre des indicateurs chiffrés illustrant la situation économique de l'Angleterre. (Septembre à décembre 2023)

0,1% Taux de Croissance PIB

2,0% Taux d'inflation

LES SUCCÈS DE NOS CLIENTS

Nous avons récemment été sollicités par nos partenaires de Winglobally pour fournir une assistance complète à FPT Industries, concernant leurs obligations sociales et de TVA, suite au carve-out de GKN Aerospace.

Cette mission, pilotée par notre associé Youssef Benali, a impliqué plusieurs étapes clés pour assurer une transition fluide et conforme aux réglementations en vigueur. Nous avons d'abord pris en charge la gestion de la paie pour environ 250 salariés transférés dans le cadre de l'opération de transfert d'entreprise (TUPE). Cette étape critique a permis de garantir que tous les employés soient intégrés sans interruption de leurs droits et avantages.

En parallèle, notre équipe a mis en place un système de reporting mensuel pour FPT Industries, assurant ainsi une visibilité continue sur les aspects financiers et opérationnels post-transfert.

En ce qui concerne les obligations fiscales, nous avons pris en charge le contrôle des opérations de TVA sur une base mensuelle. Nous préparons également les déclarations trimestrielles de TVA, garantissant que toutes les transactions soient correctement déclarées et conformes aux exigences des autorités fiscales.

Grâce à une gestion rigoureuse et à une collaboration étroite avec FPT Industries, nous avons pu assurer la conformité et l'efficacité des processus administratifs et fiscaux post-carve-out, contribuant ainsi au succès de cette transition majeure.

USA

NOUVELLE SUSPENSION DES OBLIGATIONS BOI AUX ÉTATS-UNIS

Les exigences de la loi sur la transparence des entreprises en matière d'informations sur la propriété effective (« BOI ») sont à nouveau suspendues

PRINCIPALE MISE À JOUR

Il n'y a actuellement aucune obligation de déclarer les « informations sur les bénéficiaires effectifs » ou un rapport BOI (« Beneficial Ownership Information »). Cette mise à jour reflète la dernière décision de la Cour d'appel des États-Unis pour le 5^e circuit concernant les rapports BOI, publiée le 26 décembre 2024.

L'obligation de déclaration des informations sur les bénéficiaires effectifs (BOI) imposée par le FinCEN (le réseau de lutte contre la criminalité financière du département du Trésor des États-Unis) a de nouveau été annulée. Les entreprises déclarantes ne sont pas tenues de produire des rapports BOI ; elles peuvent les soumettre volontairement. Selon le FinCEN, les entreprises déclarantes ne seront pas soumises à une responsabilité ou à des amendes pendant que les tribunaux statuent sur cette question.

À l'origine, il s'agissait d'une nouvelle exigence pour les entreprises existantes avec le FinCEN (Financial Crimes Enforcement) et nous devons déclarer **les informations sur les bénéficiaires effectifs** dans le cadre de la nouvelle loi sur la transparence des entreprises (Corporate Transparency Act).

Les entreprises existantes devaient déposer leur demande avant le 01/01/2025 ; les nouvelles entreprises doivent déposer leur demande dans les 90 jours suivant leur création ou leur enregistrement.

La loi sur la transparence des entreprises (CTA) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les nouvelles entreprises doivent déposer leur déclaration dans les 90 jours suivant la création de l'entité. Voici d'autres obligations, délais et sanctions que vous devez connaître : [U.S. Beneficial Ownership Information Registry Now Accepting Reports | FinCEN.gov](https://fincen.gov/boi)

QUI EST TENU DE DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Il s'agit des sociétés de capitaux, des sociétés à responsabilité limitée (SARL), des sociétés de personnes à responsabilité limitée, des fiducies commerciales et de nombreuses sociétés en commandite. Une entité tenue de déposer un BOIR est une « société déclarante ». Les entités nationales et étrangères peuvent être des

entreprises déclarantes, avec des critères légèrement différents pour chacune d'entre elles.

La déclaration des informations relatives à la propriété effective n'est pas une obligation annuelle. Un rapport ne doit être soumis qu'une seule fois, à moins que le déclarant n'ait besoin de mettre à jour ou de corriger des informations. En règle générale, les entreprises déclarantes doivent fournir quatre éléments d'information sur chaque bénéficiaire effectif :

- Nom ;
- Date de naissance ;
- Adresse ;
- Le numéro d'identification et l'émetteur d'un permis de conduire américain non périmé, d'un passeport américain non périmé ou d'une pièce d'identité non périmée délivrée par un État (y compris un territoire ou une possession des États-Unis), une administration locale ou une tribu indienne. Si aucun de ces documents n'existe, un passeport étranger non périmé peut être utilisé. **Une image du document doit également être soumise.**

L'entreprise doit également fournir certaines informations la concernant, telles que son (ses) nom(s) et son adresse.

CHRONOLOGIE

- **1^{er} janvier 2021** : le CTA est promulgué
- **1^{er} janvier 2024** : Début des obligations de déclaration au BOI
- **3 décembre 2024** : Un tribunal du Texas suspend l'application des exigences de déclaration de la CTA et du BOI.
- **5 décembre 2024** : Le gouvernement fait appel de la décision du tribunal
- **23 décembre 2024** : La Cour d'appel du cinquième circuit rétablit l'injonction qui suspend l'application du BOI.
- **13 janvier 2025** : Le Trésor et FinCEN proposent un délai supplémentaire pour les rapports BOI.
- **14 janvier 2025** : La Cour d'appel du cinquième circuit revient sur sa décision et suspend à nouveau l'obligation de déclaration du BOI.

L'IMPACT

La CTA a été créée pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du crime organisé. L'obligation de déclaration au BOI a un impact sur de nombreuses petites entreprises et exploitations agricoles.

<https://fincen.gov/boi>
<https://www.journalofaccountancy.com>

LE BAROMÈTRE

EN QUELQUES CHIFFRES

ORCOM vous livre chaque semestre des indicateurs chiffrés illustrant la situation économique des États-Unis. (Septembre à décembre 2023)

3 % Taux de Croissance
PIB

2,6 % Taux d'inflation

LES SUCCÈS DE NOS CLIENTS

Fondé en 1977, le groupe Hotusa a créé Eurostars Hotels, qui allait devenir la première marque de la chaîne Eurostars Hotel Company. Il s'agissait, et il s'agit toujours, d'une collection d'établissements haut de gamme, stratégiquement situés dans le centre historique ou à proximité des quartiers financiers des villes, qui se distinguent par leur spécificité culturelle.

Sous la direction d'Alberto GALLARDO, associé, nous serons en charge de la déclaration de la sales/use tax et de l'impôt sur les sociétés aux États-Unis. Ce succès résulte de l'engagement d'Alberto dans l'offre ICEX - Export & Investing, nous avons su répondre précisément aux besoins spécifiques de cet interlocuteur, illustrant ainsi notre parfaite maîtrise des enjeux et des spécificités du secteur. Cette nouvelle collaboration met également en avant l'efficacité de notre organisation, structurée par expertise sectorielle.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :
Alberto Gallardo, EA
agallardo@orcomus.com

CHINE

EN CHINE, LES APPLICATIONS WECHAT & ALIPAY AUTORISENT LES PAIEMENTS AVEC DES CARTES ÉTRANGÈRES

Depuis peu, avec la réouverture des frontières chinoises, les entreprises Tencent (détenteur de WeChat) et Ant Group (gestionnaire d'Alipay) ont accordé l'autorisation aux usagers étrangers d'associer leurs cartes de crédit internationales aux applications concernées. Cette nette amélioration va leur permettre d'utiliser leur téléphone portable pour leurs achats, plutôt que de se servir d'argent liquide lors de leurs séjours en Chine. Ils n'auront donc pas à ouvrir de compte bancaire dans le pays.

Comment relier une carte bancaire étrangère à WeChat ou Alipay ?

En ce qui concerne WeChat, veuillez tout d'abord télécharger ou mettre à jour l'application WeChat. Puis, veuillez trouver l'accès au paiement WeChat (vous devez sélectionner « Me » - « Services » - « Wallet »). Enfin, veuillez renseigner vos informations d'identité et ajouter une carte. Pour ce qui est d'Alipay, veuillez d'abord télécharger l'application Alipay, puis cliquer sur « Sign up » pour vous enregistrer. Écrivez ensuite « Me » - « Bank Card » - « Add Card ». Complétez ici les informations relatives à votre identité et par conséquent, ajoutez votre carte.

Y aura-t-il des frais de transaction ?

Pour les transactions inférieures à 200 yuans, les frais de transaction sont supprimés. Des frais de transaction de 3 % seront prélevés pour chaque transaction supérieure à 200 yuans. Ces frais sont les mêmes pour WeChat et Alipay.

Le montant des transactions est-il limité ?

WeChat limite le montant des transactions individuelles à 6 000 yuans. Le montant est 3 000 yuans pour Alipay. Les deux applications mettent chacune en place un plafond cumulé de 50 000 pour les transactions mensuelles, et de 60 000 yuans.

Quel type de transaction WeChat et Alipay prennent-ils en charge pour les cartes étrangères ?

À l'heure actuelle, il est possible en Chine continentale de se servir de sa carte étrangère pour effectuer des achats quotidiens tels que la nourriture, les transports, les envois par courrier, les hôtels, les visites touristiques, etc. En revanche, elles ne prennent pas en charge certaines fonctions, telles que le transfert d'argent et la gestion de patrimoine.

LE BAROMÈTRE EN QUELQUES CHIFFRES

ORCOM vous livre chaque semestre des indicateurs chiffrés illustrant la situation économique de la Chine. (Septembre à décembre 2023)

0,9 % Taux de croissance PIB

0,5 % Taux d'inflation

LES SUCCÈS DE NOS CLIENTS

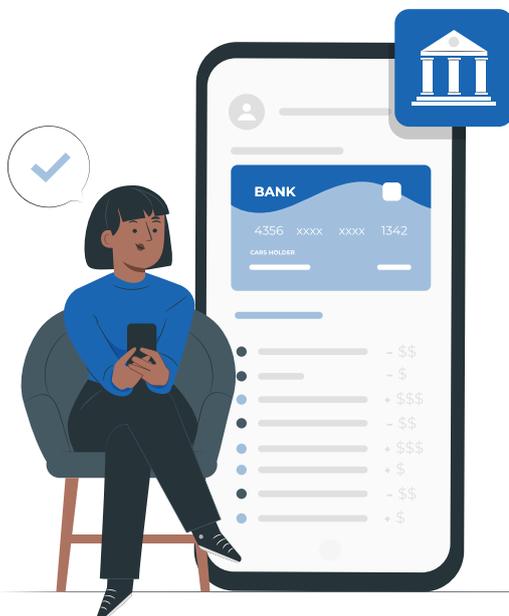
Chez ORCOM C&A, nous sommes fiers d'avoir été choisis pour fournir des services OCRS complets (comptables, financiers, administratifs, juridiques et fiscaux) à NeoXam, un groupe français détenu majoritairement par EURAZEO depuis 2022. NeoXam, créé en 2014, est un leader mondial dans les logiciels financiers pour la gestion des données et des portefeuilles ainsi que la comptabilité des investissements et reporting à plus de 150 clients répartis dans 25 pays dans le monde.

Nos services ne se limitent pas à la Chine : nous accompagnons également NeoXam à Hong Kong et à Singapour, établissant une relation de confiance durable depuis plus de 12 ans. En plus de nos services OCRS, notre équipe a joué un rôle clé dans la création des filiales de NeoXam en Chine, à Hong Kong et à Singapour, offrant des conseils stratégiques en administration, comptabilité et juridique.

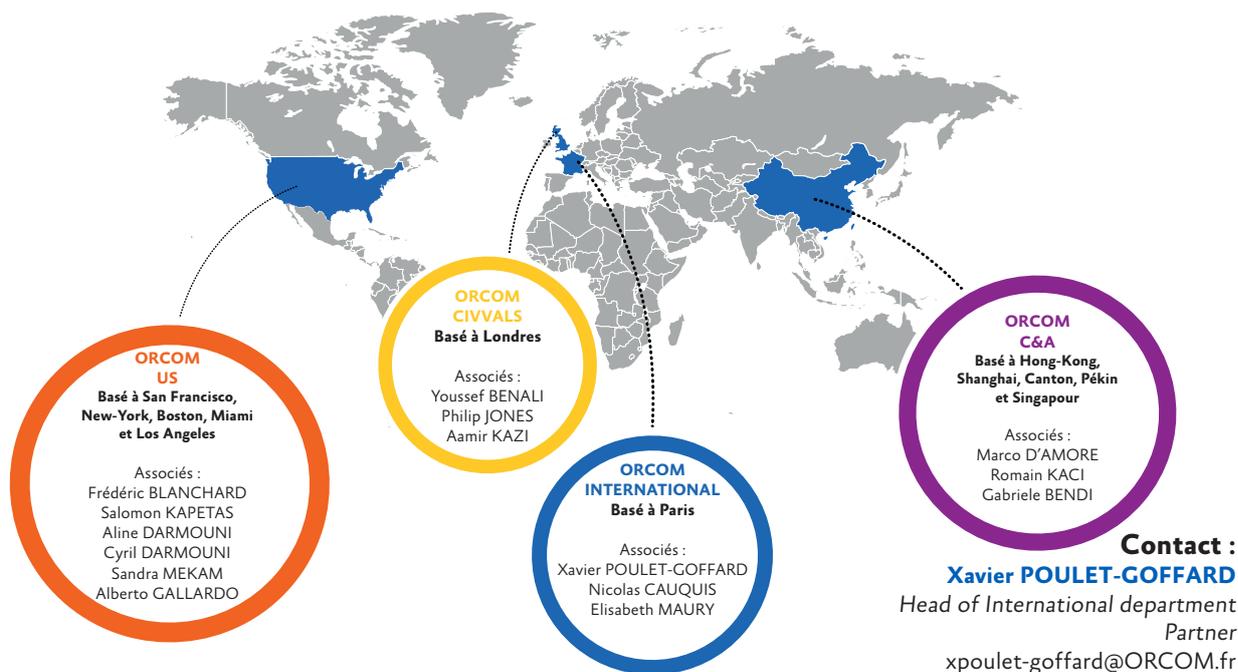
Notre atout majeur ? La capacité de communiquer en français avec le siège, et en chinois ou anglais avec les équipes locales. Cette polyvalence linguistique a été déterminante pour satisfaire NeoXam et renforcer notre partenariat à long terme, contribuant ainsi à leur succès en Asie



Suite à ces innovations en Chine, n'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.



PRÉSENTATION DU PÔLE INTERNATIONAL



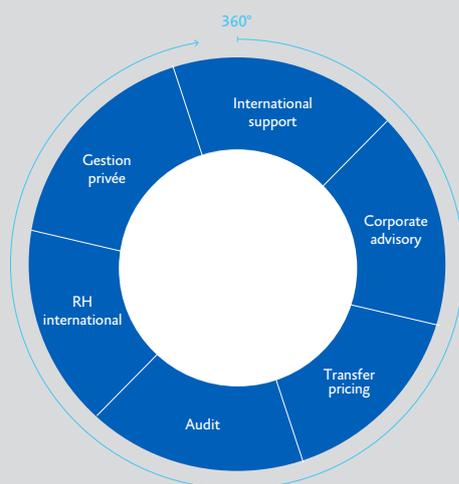
Basé à La Défense ainsi qu'aux États-Unis, en Chine et en Angleterre (New York, San Francisco, Boston, Miami, Los Angeles, Hong Kong, Pékin, Shanghai, Canton et Londres), notre pôle est composé de **220 professionnels multilingues** complété par des **relais étrangers implantés dans le monde entier**.

ORCOM International, leader sur son marché, met à votre service une **expérience de plus de 30 ans** dans ce secteur.

QUELQUES UNES DE NOS RÉFÉRENCES



POUR ALLER PLUS LOIN



- ▶ Un éclairage à 360° sur votre organisation.
- ▶ Des équipes multilingues.
- ▶ Des échanges privilégiés avec votre direction.
- ▶ Une certification reconnue en France.
- ▶ Un maillage national et une couverture internationale.

À PROPOS D'ORCOM

ORCOM* est un acteur majeur français de l'Expertise-comptable, de l'Audit et du Conseil, composé de 1 500 collaborateurs dont 99 associés. ORCOM est présent sur 52 sites en France et 10 à l'international, aux États-Unis avec ORCOM US, en Chine avec ORCOM C&A et en Angleterre avec ORCOM CIVVALS.

ORCOM réalise un chiffre d'affaires de 150 M€ et propose au quotidien à ses 27 000 clients une offre de services 360°, renforcée par ses sociétés spécialisées : ACTIFORCES pour les ressources humaines, STRATORIAL pour le Secteur Public, H3P pour la modélisation financière et l'outsourcing, ORVA Avocats pour la défense et FFP pour le private equity.

*Six marques pour une complémentarité de compétences

- ORCOM : expertise-comptable, audit & conseil
- STRATORIAL : conseil & gestion en finances locales
- ACTIFORCES : gestion des ressources humaines
- H3P : financial advisory & outsourcing
- ORVA : avocats
- FFP : private equity

Retrouvez toutes les informations relatives au secteur international sur la page dédiée de notre site Internet www.ORCOM.fr/international

Retrouvez toutes nos offres sur www.ORCOM.fr